



**AVIS DE PUBLICITE PRÉALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT PIERRE POUR LA VENTE DE GLACES /  
CRÊPES GAUFRES ETC.... À COMPTER DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitements des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activité économique, la ville de Saint Pierre procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'emplacements en vue de la **vente de glaces, crêpes, gaufres etc....**

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET** et /ou **K-BIS (- 3 mois)**
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité (**CNI** ou **PASSEPORT**)
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse (- 6 mois)
- L'attestation d'hygiène
- Le descriptif du véhicule + photos
- La carte grise du véhicule + l'attestation d'assurance
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol ou autres en situation de vente).

**CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>**

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Règlementation à l'adresse suivante : **Mairie de Saint Pierre BP 342 -97448 Saint Pierre Cedex.**